

TÉMOIGNAGE DE ROCK MAROIS

**DEMANDE D'AUTORISATION
DE PROCÉDER À DES INVESTISSEMENTS
DANS LE BUT D'ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DU SITE
D'EMMAGASINAGE DE POINTE-DU-LAC**

(PROJET POINTE-DU-LAC)

TÉMOIGNAGE DE ROCK MAROIS

**DEMANDE D'AUTORISATION
DE PROCÉDER À DES INVESTISSEMENTS
DANS LE BUT D'ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DU SITE D'EMMAGASINAGE DE
POINTE-DU-LAC
(PROJET POINTE-DU-LAC)**

Question 1.

Quel est l'objectif de votre témoignage?

Réponse 1.

L'objectif de mon témoignage est de décrire le projet d'accroissement de la capacité du site d'emmagasinement de Pointe-du-Lac (« Projet Pointe-du-Lac »).

Question 2.

Pouvez-vous décrire la façon dont vous avez structuré votre preuve?

Réponse 2.

Nous avons structuré notre preuve en deux sections :

1) Le présent témoignage.

2) La pièce Intragaz-1, Document 2 présente le calcul détaillé de l'augmentation du coût de service d'Intragaz pour la période 2014 à 2022 découlant du Projet Pointe-du-Lac.

Question 3.

Qu'entendez-vous par accroissement de la capacité?

Réponse 3.

Selon les besoins exprimés par Gaz Métro, le Projet Pointe-du-Lac vise principalement à accroître le volume maximal de retrait quotidien selon un profil de soutirage¹ comparable à ce qui a été offert historiquement à Gaz Métro. Le

¹ La capacité maximale de soutirage en fonction du temps sur la base d'un soutirage en continu.

1 Projet Pointe-du-Lac permettra également d'accroître le volume utile (ou
2 « capacité réservée » selon le Tarif E-6). L'augmentation de la capacité
3 découlant du Projet Pointe-du-Lac vise donc à la fois le volume maximal de
4 retrait quotidien et le volume utile.

5 Plus spécifiquement, le Projet Pointe-du-Lac permettrait de faire passer le
6 volume maximal de retrait quotidien de $1\,200\,10^3\text{ m}^3$ à $1\,600\,10^3\text{ m}^3$, ce qui
7 représente une augmentation de 33 %. Quant au volume utile contractuel,
8 celui-ci passerait de 22,7 à $36,0\,10^6\text{ m}^3$ représentant une augmentation de 59 %.

9 Question 4.

10 En quoi consiste le Projet Pointe-du-Lac?

11 Réponse 4.

12 Le Projet Pointe-du-Lac consiste essentiellement à réaliser les travaux suivants :

- 13 - Raccordement des puits existants B-57, B-297 et B-306 exigeant la
14 construction de conduites de collecte totalisant 2 782 mètres composées
15 d'une conduite de 219,1 mm de diamètre d'une longueur de 2 015 mètres
16 ainsi que d'une conduite de 114,3 mm de diamètre d'une longueur de
17 767 mètres;
- 18 - Ajout d'un compresseur de 2 520 HP qui porterait le nom de C-5. Ce
19 compresseur serait logé dans une extension du bâtiment qui abrite
20 présentement les compresseurs C-3 et C-4.

21 L'annexe 1 du présent document montre une vue aérienne du projet.

22 Question 5.

23 Comment avez-vous déterminé que le raccordement des puits B-57, B-297 et
24 B-306 et l'ajout d'un compresseur de 2 520 HP allaient donner les résultats
25 escomptés?

26 Réponse 5.

27 Le Projet Pointe-du-Lac est le résultat d'un long processus qui a culminé en une
28 étude de faisabilité technique à l'été 2013. Cette étude repose sur:

- 29 - L'information géologique et géophysique ainsi que sur les données
30 d'exploitation recueillies au fil des ans, qui nous procurent une très bonne
31 connaissance du réservoir de Pointe-du-Lac;
- 32 - Des données de production des puits B-57, B-297 et B-306;

- 1 - Le modèle mathématique de prévisions de performance validé par plus de
2 vingt années de données historiques qui a permis de simuler de façon
3 précise la contribution du raccordement de puits et de l'ajout de compression;
4 - Une validation des résultats par des experts externes.

5 Question 6.

6 Pouvez-vous élaborer sur la nature et la contribution des puits B-57, B-297 et
7 B-306?

8 Réponse 6.

9 Les puits B-57, B-297 et B-306 sont présentement utilisés en tant que puits
10 d'observation.

11 L'intérêt principal de raccorder ces puits est qu'ils sont situés dans une zone
12 présentement moins exploitée du réservoir. Leur localisation relativement loin
13 des autres puits d'exploitation fait en sorte qu'ils ne viendraient pas réduire la
14 contribution des puits existants. En permettant une meilleure exploitation du
15 réservoir, ces puits viendraient en accroître le volume utile. Leur raccordement
16 permettrait ainsi d'optimiser l'exploitation de l'ensemble du réservoir.

17 Au niveau du volume maximal de retrait quotidien, il est prévu que ces trois puits
18 résulteront en une augmentation d'environ 13 % du $1\,200\,10^3\text{ m}^3$ présentement
19 disponible, soit $160\,10^3\text{ m}^3$.

20 Question 7.

21 Qu'en est-il de la contribution du nouveau compresseur?

22 Réponse 7.

23 Il est prévu que le nouveau compresseur de 2 520 HP entraînera à lui seul une
24 augmentation d'environ 20 % du volume maximal de retrait quotidien de
25 $1\,200\,10^3\text{ m}^3$, soit $240\,10^3\text{ m}^3$.

26 Par contre, l'ajout de compression à lui seul ne permettrait pas l'atteinte d'un
27 profil de soutirage intéressant pour Gaz Métro. Pour ce faire, il faut en plus de la
28 compression un apport additionnel de gaz qui est rendu possible grâce au
29 raccordement des puits B-57, B-297 et B-306.

30 Ce n'est qu'en jumelant l'ajout de compression et le raccordement de puits que le
31 projet dans son ensemble permet d'augmenter le volume maximal de retrait

1 quotidien de $400\ 10^3\ \text{m}^3/\text{jour}$ tout en maintenant un profil de soutirage
2 comparable au profil actuel.

3 Question 8.

4 Est-ce que l'ajout d'un compresseur additionnel offre d'autres avantages?

5 Réponse 8.

6 Oui. En plus d'accroître la capacité du site de Pointe-du-Lac, l'ajout d'un nouveau
7 compresseur offrirait une redondance additionnelle pour les périodes hors pointe.

8 Question 9.

9 Avez-vous envisagé la restauration du moteur de l'ancien compresseur² C-2 qui
10 est présentement utilisé comme pièce de rechange?

11 Réponse 9.

12 Oui. La restauration du moteur du compresseur C-2 nécessiterait la remise à
13 neuf du moteur qui n'est plus sur le marché, l'achat d'un nouveau compresseur et
14 la reconstruction sur place de la tuyauterie et des accessoires. Or, les coûts
15 associés à cette option sont comparables à l'achat d'une nouvelle unité de
16 compression (moteur et compresseur), mais comportent des risques techniques
17 et financiers beaucoup plus importants, sans compter qu'aucune garantie ne
18 serait offerte pour le moteur et la performance de l'unité de compression.

19 En comparaison, une unité de compression neuve offre plusieurs avantages tels
20 que :

- 21 - Coût comparable;
- 22 - Moins de risques techniques et financiers;
- 23 - Nouvelle technologie plus performante;
- 24 - Garantie du manufacturier;
- 25 - Pièces et services plus accessibles.

26 Nous avons donc décidé de conserver le moteur C-2 comme pièce de rechange.

² Seulement certaines composantes du compresseur C-2 sont toujours sur place.

1 Question 10.

2 Est-ce que la possibilité d'accroître la capacité du site de Pointe-du-Lac est
3 nouvelle pour Intragaz?

4 Réponse 10.

5 La possibilité d'accroître la capacité du site de Pointe-du-Lac n'est pas nouvelle.
6 Dans le cadre de travaux préliminaires effectués par le passé, le projet a même
7 fait l'objet d'une autorisation de la Ville de Trois-Rivières et d'un certificat
8 d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et
9 des Parcs, lesquels sont toujours valides³. Aucune demande n'est requise
10 auprès de la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du
11 Québec), le projet étant situé en zone blanche. Une option de servitude et de
12 modification du bail de surface existant a été négociée avec le seul propriétaire
13 foncier concerné.

14 À l'époque, le projet avait été mis temporairement de côté principalement à
15 cause de l'incertitude entourant l'évolution des tarifs d'Intragaz.

16 Question 11.

17 Quel est l'intérêt de procéder avec ce projet maintenant?

18 Réponse 11.

19 Les importants changements au niveau du transport gazier font en sorte que Gaz
20 Métro est très intéressée à obtenir de la capacité additionnelle d'emmagasiner
21 en franchise. Nous laisserons le soin à Gaz Métro de préciser son intérêt pour de
22 la capacité d'emmagasiner en franchise additionnelle et sur la compétitivité du
23 service d'Intragaz.

24 De plus, maintenant que l'incertitude entourant les tarifs d'Intragaz n'est plus un
25 enjeu, il n'y a plus d'obstacle à la réalisation de ce projet.

26 Question 12.

27 Quel est l'échéancier envisagé pour la réalisation du Projet Pointe-du-Lac?

³ Il sera toutefois nécessaire de revoir le dossier avec ces autorités afin d'en effectuer la mise à jour lors de l'étape de l'ingénierie détaillée.

1 Réponse 12.

2 Intragaz et Gaz Métro visent une mise en service pour novembre 2014 afin que
3 Gaz Métro puisse bénéficier des capacités additionnelles dès l'hiver 2014-2015.

4 Pour ce faire, il faudrait qu'Intragaz reçoive une décision de la part de la Régie
5 de l'énergie au plus tard pour la fin février 2014. En plus de l'autorisation de la
6 Régie, les principaux éléments du cheminement critique de ce projet sont les
7 suivants:

- 8 - Le début de l'ingénierie détaillée en janvier 2014;
- 9 - La commande du compresseur en mars 2014.

10 L'échéancier des principales composantes du projet est présenté à l'annexe 2 du
11 présent document.

12 Question 13.

13 Quels sont les investissements requis par ce projet?

14 Réponse 13.

15 Les investissements du Projet Pointe-du-Lac s'élèvent à 8,1 millions \$⁴. La
16 ventilation de ce montant ainsi que les autres paramètres financiers du projet se
17 trouvent à la pièce Intragaz-1, Document 2.

18 Question 14.

19 Comment avez-vous établi le prix à charger à Gaz Métro pour la capacité
20 additionnelle?

21 Réponse 14.

22 Intragaz a procédé à un calcul de l'augmentation de son revenu annuel requis
23 uniforme basé sur les coûts projetés du projet. Il s'agit d'un calcul marginal
24 effectué en isolant les effets du projet pour la durée restante du Tarif E-6. Mis à
25 part le fait qu'il s'agisse d'un calcul marginal, nous avons utilisé dans la mesure
26 du possible la même méthodologie et la même présentation que celles utilisées
27 dans le dossier tarifaire R-3807-2012.

28 Le Projet Pointe-du-Lac entraînerait une augmentation du revenu annuel requis
29 uniforme de 1,024 M\$⁵ pour la période de 8 ans et 5 mois débutant le

⁴ Incluant l'inventaire de pièces additionnelles et les coûts règlementaires.

⁵ Voir Intragaz-1, Document 2, Tableau 1.

1 1^{er} décembre 2014 jusqu'à la fin du contrat existant avec Gaz Métro, soit le
2 30 avril 2023. Après cette date, ce projet serait intégré au coût de service global
3 d'Intragaz aux fins d'établir les nouveaux tarifs.

4 Afin de mettre cette augmentation de revenu requis en perspective, elle
5 représente une augmentation du revenu requis annuel uniforme du site de
6 Pointe-du-Lac de 23 % (1,024 M\$/4,403 M\$⁶) pour une augmentation du volume
7 maximal de retrait de 33 % et du volume utile contractuel de 59 %.

8 Question 15.

9 Veuillez commenter sur l'effet à la baisse qu'aurait le Projet Pointe-du-Lac sur le
10 Tarif E-6.

11 Réponse 15.

12 Le Projet Pointe-du-Lac entraînerait une réduction du Tarif E-6 car
13 l'augmentation de la capacité réservée et du volume maximal de retrait souscrit
14 découlant de ce projet sont proportionnellement plus élevés que l'augmentation
15 du coût de service, ce qui aurait pour effet d'entraîner une réduction tarifaire sur
16 une base unitaire. En d'autres mots, la capacité marginale est plus élevée que le
17 coût marginal du projet.

18 Question 16.

19 Quelle est l'ampleur de la réduction tarifaire qui serait générée par le Projet
20 Pointe-du-Lac?

21 Réponse 16.

22 L'application de l'accroissement de la capacité réservée du client et du volume
23 maximal de retrait souscrit par ce dernier, découlant du projet Pointe-du-Lac au
24 Tarif E-6 existant, générerait des revenus additionnels annuels uniformes de
25 l'ordre de 2,282 M\$. Tel qu'indiqué à la réponse 14 ci-dessus, le Projet Pointe-
26 du-Lac entraînerait une augmentation du revenu annuel requis uniforme de
27 seulement 1,024 M\$. Ceci signifie que le Tarif E-6 existant générerait des
28 revenus excédentaires annuels uniformes de l'ordre de 1,258 M\$.

⁶ Voir la décision D-2013-164, paragraphe 10, page 5.

1 Question 17.

2 Comment proposez-vous faire bénéficier à Gaz Métro de la baisse tarifaire
3 découlant du Projet Pointe-du-Lac?

4 Réponse 17.

5 Dans le but de faire profiter Gaz Métro de la baisse de tarif découlant du Projet
6 Pointe-du-Lac sans pour autant devoir modifier le Tarif E-6 actuellement en
7 vigueur, Intragaz propose la mise en place d'un cavalier tarifaire qui aurait pour
8 effet de rajuster à la baisse le Tarif E-6 tout en limitant la portée de l'étude du
9 dossier aux impacts directs découlant du projet présenté, conformément à
10 l'objectif d'allègement réglementaire.

11 Le cavalier tarifaire aurait pour effet de réduire les revenus totaux générés par le
12 Tarif E-6 de 1,258 M\$ par année afin de ramener les revenus marginaux annuels
13 uniformes à 1,024 M\$.

14 Le cavalier tarifaire entrerait en vigueur au moment où Intragaz commencerait à
15 facturer Gaz Métro pour la capacité additionnelle, soit le 1^{er} décembre 2014, et
16 demeurerait en vigueur jusqu'à l'établissement d'un nouveau tarif pour le site de
17 Pointe-du-Lac.

18 Question 18.

19 Demandez-vous à la Régie d'approuver le cavalier tarifaire à l'intérieur de la
20 présente demande?

21 Réponse 18.

22 Non. À cause de l'échéancier serré du Projet Pointe-du-Lac, Intragaz propose
23 que la demande d'approbation d'un cavalier tarifaire soit traitée dans une
24 demande distincte. Tel qu'indiqué à la réponse 12, Intragaz doit recevoir une
25 décision de la Régie sur la présente demande avant la fin février 2014 afin d'être
26 en mesure d'offrir la capacité additionnelle à Gaz Métro pour l'hiver 2014-2015.
27 En revanche, l'autorisation de créer un cavalier tarifaire est moins urgente car la
28 première facturation n'aura lieu qu'en janvier 2015 (pour le service rendu en
29 décembre 2014).

30 Question 19.

31 Quels sont les principaux risques liés à ce projet?

1 Réponse 19.

2 Étant donné que le projet ne prévoit pas le forage de nouveaux puits, le risque
3 principal découle de la possibilité de dépassements des coûts estimés.

4 Question 20.

5 Comment avez-vous tenu compte de ce risque?

6 Réponse 20.

7 Voici les principales démarches que nous avons effectuées à ce jour en vue de
8 limiter les risques associés au projet :

- 9 - Nous avons déployé beaucoup d'effort de planification afin de réduire dans la
10 mesure du possible les incertitudes. Par contre, il faut spécifier que nous
11 n'avons pas encore commencé l'ingénierie détaillée qui pourrait modifier
12 certaines composantes du projet;
- 13 - Nous avons obtenu des soumissions de prix fermes pour environ 52 % du
14 projet tel que présentement défini, c'est-à-dire sujet aux résultats de
15 l'ingénierie détaillée;
- 16 - Nous avons ajouté aux prévisions de coûts une provision pour les
17 contingences (4 % pour l'achat de l'unité de compression, 10% pour
18 l'installation et 15 % pour les autres composantes du projet).

19 Question 21.

20 Qu'en est-il des risques opérationnels reliés au projet?

21 Réponse 21.

22 Intragaz est d'avis que dans l'ensemble, les risques opérationnels du Projet
23 Pointe-du-Lac sont comparables aux risques de ses activités existantes.

24 Question 22.

25 Est-ce que ceci termine votre témoignage?

26 Réponse 22.

27 Oui.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

ANNEXE 1

VUE AÉRIENNE
SITE DE STOCKAGE DE POINTE-DU-LAC (ACTUEL)



VUE AÉRIENNE SITE DE STOCKAGE DE POINTE-DU-LAC (PROJETÉ)



VUE AÉRIENNE PROJET POINTE-DU-LAC



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

ANNEXE 2

ÉCHÉANCIER

